

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

October 2013

le 1er octobre, 2013

Conditions générales de ventes de Champions- Implants

GmbH (ci-après dénommé C-I), Champions-Platz 1, D-55237

Flonheim Tribunal d'instance de Mayence HRB 40730

www.championsimplants.com

info@champions-implants.com

1. Généralités

Les conditions générales de ventes s'appliquent pour toute offre actuelle et future de C-I et à tout contrat conclu avec C-I. Les conditions de ventes et d'achats de nos parties contractuelles ne font pas partie du contrat (clause de sauvegarde).

2. Conclusion du contrat et contenu

2.1 Le contrat est validé à compter de la date de notre accusé de réception de commande par écrit ou de la livraison.

2.2 Nous nous réservons le droit de modifier les images, les descriptions, les plans, les poids et les mesures dans nos brochures, les manuels, les listes des prix, les catalogues, les CD-Roms, les DVDs et notre offre, à condition que les modifications de l'objet du contrat ne soient pas considérables, que la qualité soit améliorée et que les modifications soient acceptables pour le client.

3. Prix et termes de paiement

3.1 Nos prix s'entendent en EUROS hors taxes (HT) plus les prix pour l'emballage, l'assurance et les frais de transport.

3.2 Le prix est basé sur le prix qui résulte de la liste des prix clients valide à compter du jour de la livraison.

3.3 Le paiement devra être effectué sous huitaine à compter de la date de la facture.

3.4 Par ailleurs, le paiement du montant payable peut aussi être effectué par débit direct du compte avec déduction d'un escompte de 2%, sous huitaine à compter la date de la facture.

3.5 Le client n'aura le droit de compenser nos créances que si ses propres revendications sont incontestées ou constatées juridiquement. Le droit de rétention basé sur des transactions commerciales antérieures ou autres transactions commerciales dans le cadre des relations d'affaires existantes est expressément exclu. Le droit de rétention résultant des revendications incontestées ou constatées juridiquement en est exempté.

4. Livraison, expédition

4.1 Les dates de livraison seront déterminées selon l'accord dans le cas particulier. Le délai de livraison est respecté lorsque la marchandise est expédiée, disponible pour enlèvement à notre usine ou lorsque la disponibilité de la marchandise pour enlèvement à notre usine est notifiée.

4.2 Si nous sommes empêchés de respecter la date de livraison pour cas de force majeure (par exemple pannes, défaillance électrique, et livraisons qui ne peuvent pas être effectuées à temps etc.), le délai de livraison sera prolongé en conséquence. Nous en informerons le client immédiatement. Dans de tels cas, le client n'a pas le droit de résilier le contrat.

4.3 Si la livraison de la marchandise devient impossible dans un délai raisonnable, toutefois dans un délai de 4 mois au plus tard, les deux parties du contrat auront le droit de résilier le contrat. Il en est de même en raison d'obstacles qui existent toujours 4 mois à compter de la date de notre notification. Si les obstacles étaient détectables au moment de la conclusion du contrat, nous n'aurions pas le droit de résilier le contrat.

4.4 On a le droit d'effectuer des livraisons/prestations partielles dans la mesure où c'est acceptable pour le client. Les frais supplémentaires résultant des livraisons partielles sont à la charge de C-I.

4.5 Si le délai d'acceptation des marchandises est prolongé par le client, nous calculerons les frais de manutention correspondant à 0,5% de la valeur de livraison.

4.6 Le risque de pertes et de détériorations accidentelles de la marchandise est transféré au client au moment de la remise au transport. Cela est applicable quelque soit le lieu d'exécution de la livraison. Nous nous réservons le droit de choisir le moyen de transport. Les frais de transport sont à la charge du client. Si le délai d'acceptation des

le 1er octobre, 2013

marchandises est prolongé par le client, le risque sera transféré au moment de la notification de la disponibilité de la marchandise pour enlèvement à notre usine.

5. Marchandise – Envoi pour examen et à choix

La marchandise envoyée pour examen et à choix sera considérée comme acceptée et sera facturée si le retour ne s'effectue pas dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception. Les frais de retour de la marchandise envoyée pour examen et à choix sont à la charge du client.

6. Droit de retour

6.1 Malgré les droits dans le cas d'un défaut de la marchandise expédiée (cf. 8), seule la marchandise d'origine de C-I peut être remplacée.

6.2 La marchandise qui ne fait plus partie de notre gamme de produits ne peut pas être retournée. Il en est de même pour des offres spéciales.

6.3 Par ailleurs, un retour de la marchandise sera accepté dans un délai de 14 jours si la marchandise est retournée dans son emballage d'origine et si elle n'est ni étiquetée ni collée. Par ailleurs, la copie du bordereau de livraison doit être envoyée avec la marchandise et les raisons du retour doivent être indiquées. Si la marchandise est envoyée sans la copie du bordereau de livraison, des frais administratifs supplémentaires de 60,00 euros seront facturés. Le remboursement de l'argent est exclu.

6.4 Les marchandises qui ont été spécifiquement commandées pour vous conformément à la commande sont exclues du droit de retour.

6.5 Selon la loi sur les dispositifs médicaux (MPG), les produits stériles sont exclus du remplacement et du droit de retour.

6.6 Selon la loi sur les médicaments (AMG), les préparations pharmaceutiques sont exclues du remplacement et du droit de retour.

6.7 Le retour des marchandises se fait aux frais et aux risques du client.

7. Réserve de propriété

7.1 Nous nous réservons la propriété des marchandises expédiées par nos soins jusqu'au paiement des créances résultant des relations commerciales.

7.2 En cas de recours de tiers à la propriété de réserve, le client doit nous informer immédiatement. Les frais résultant de la suspension de l'accès et de la nouvelle acquisition de la marchandise expédiée par nos soins sont à la charge du client.

7.3 Le client a le droit de vendre et traiter la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre des activités commerciales régulières. Le client nous cède déjà maintenant toutes les créances résultant de la revente/du traitement contre ses acquéreurs. Nous autorisons le client, à titre révocable, à recouvrer en son nom, pour notre compte, les créances qui nous ont été cédées. Sur demande, le client devra nous informer de la cession et nous fournir les renseignements et les documents nécessaires pour le recouvrement des créances.

7.4 Si la marchandise sous réserve de propriété est liée à d'autres articles, la réserve de propriété se transmettra à la nouvelle chose conçue. Nous acquérons la copropriété selon le rapport entre la valeur facturée de la marchandise sous réserve de propriété et celle des autres articles combinés. Si un des articles combinés est considéré comme le constituant principal, il/elle transférera la propriété selon le rapport de la valeur facturée de la marchandise expédiée par nos soins et celle des autres articles combinés. Le client conserve la nouvelle chose gratuitement au regard de notre copropriété.

8. Garantie

8.1 Nos dispositions de garantie sont une expression de notre confiance en l'efficacité de nos produits et de l'obligation envers nos clients.

8.2 Lors de la réception, le client doit immédiatement vérifier si les articles livrés sont complets et non endommagés. Si nous ne recevons pas une plainte par écrit ou par fax dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la réception de la marchandise au lieu de destination ou dans 5 jours ouvrables à partir de la découverte du défaut qui n'a pas pu être découvert lors de l'inspection régulière, il sera entendu que la marchandise a été livrée de manière impeccable.

le 1er octobre, 2013

8.3 Tout dommage causé pendant le transport doit être immédiatement notifié au transporteur.

8.4 En cas de défauts de la marchandise, nous avons le droit – selon notre choix - soit de réparer le défaut, soit de livrer une marchandise sans défauts. Dans le cas d'un remède du défaut, les frais résultant du remède, en particulier les frais de transport, de trajet, de travail et de matériel sont à notre charge, à condition que les prix ne soient pas plus élevés à cause de l'expédition de la marchandise vers une destination autre que le domicile ou l'établissement principal du client.

8.5 Si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer la réparation ou le remplacement avec succès, le client a le droit – selon son choix – d'annuler le contrat ou de demander une réduction correspondante du prix d'achat.

8.6 Si C-I est en faute, C-I sera tenu responsable de toute réclamation pour les défauts de la marchandise expédiée ou le manque de qualité garantie, quelles que soient les raisons juridiques. Le paragraphe 9 s'applique. Cette disposition ne s'applique pas aux réclamations concernant un défaut causé par un manque de qualité garantie si la garantie est destinée à protéger le client contre un tel défaut. Dans un tel cas, C-I est seulement tenu responsable du défaut typique et prévisible.

8.7 Le délai de prescription pour les réclamations de garantie (délai de garantie) est d'un an, à calculer à partir du jour de transfert de risques.

9. Responsabilité

9.1 Concernant les réclamations, quelles que soient les raisons juridiques, pour des défauts, y compris les retards, une livraison défectueuse (à l'exception du paragraphe 8,6), la rupture positive du contrat, le non-respect des obligations pendant les négociations contractuelles, le non-respect des obligations de conseil, des actions interdites et la responsabilité concernant les produits (à l'exception d'une responsabilité éventuelle selon la loi de responsabilité concernant les produits), C-I sera seulement tenu responsable de la négligence légère dans le cas du non-respect des obligations majeures qui compromettent l'objectif principal du contrat et seulement pour le défaut typique et prévisible. Par ailleurs, notre responsabilité pour négligence légère ainsi que la responsabilité sans faute sont exclues.

9.2 Dans le cas de négligence grave, C-I sera seulement tenu responsable du défaut typique et prévisible.

9.3 C-I ne sera pas tenu responsable de tout défaut résultant du traitement incorrect des produits ou de la combinaison des produits avec des composants qui appartiennent aux tierces parties.

10. Dispositions finales

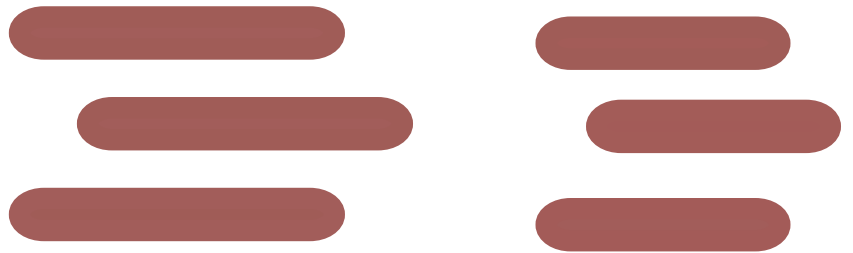
10.1 La loi allemande s'applique, avec exclusion de la Convention des Nations Unies (ONU), sur la vente internationale des marchandises.

10.2 Le lieu d'exécution est 55237 Flonheim.

10.3 Par rapport aux commerçants, aux personnes du droit public ou de fonds spéciaux de droit public, Flonheim sera le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant du contrat. Il en est de même si le client n'a pas de lieu de juridiction dans un état contractant de la doctrine EuGVÜ (doctrine européenne concernant la compétence judiciaire et l'exécution en matière civile et commerciale). Par ailleurs, nous pouvons – selon notre choix – porter plainte contre le client dans son lieu de juridiction.

10.4 L'invalidité d'une disposition des Conditions Générales de Vente n'affecte pas la validité des clauses restantes. La disposition invalide est remplacée par une disposition valide qui se rapproche le plus du sens et du but financier de la disposition invalide – à condition qu'un droit dispositif ne s'applique pas. Ce règlement s'applique également en cas de lacune.

C-I vous conseille vivement de participer à un cours d'éducation continue et de suivre les instructions selon le mode d'emploi, attaché aux produits. Vous êtes seul responsable de planifier le traitement et d'utiliser les produits correctement. C-I a pour but d'améliorer ses produits et se réserve le droit, à tout moment, de développer davantage et de modifier ses produits, de changer les données techniques, ou de ne plus offrir certains produits.



Champions-Implants GmbH

Champions-Platz 1

D-55237 Flonheim

Phone: +49 (0)6734 914 080

Fax: +49 (0)6734 105 3

Mail: info@champions-implants.com

www.championsimplants.com